



RÉUNION
COMMISSION
DE QUARTIER

VARENNES . TOISON D'OR . JOFFRE

Compte rendu du : 27 / 03 / 2018

I. TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES HABITANTS

II. BUDGETS PARTICIPATIFS

- Projet 2017 – point d'étape
- Projet 2018 – hiérarchisation et vote

III. VIE DE QUARTIER

- Espace Baudelaire – point d'actualité

IV. INFORMATIONS DIVERSES

- Substitution de la collecte du verre en porte à porte par une collecte en points d'apport

LISTE DES MEMBRES

COLLÈGE DES HABITANTS

PERSONNES RESSOURCES

1. Marguerite BOUTELET **Présente**
2. Christian CORBET **Présent**
3. Laurie DARTEYRE- SEVIN **Excusée**
4. Françoise MARCEAU **Présente**

JEUNES

5. Maxime COLLET **Présent**
6. Arthur FREROT **Absent**
7. Estelle KLIMA **Présente**

HABITANTS

8. Valérie BELTRAMO **Présente**
9. Gabriel BOLLON **Présent**
10. Claude BOULLIER **Excusé**
11. Pierre-Charles BOURGEON **Présent**
12. Jean-Marc CHARPENTIER **Absent**
13. Denis CONTASSOT **Absent**
14. Christèle DACBERT **Absente**
15. Mohamed DJOUANI **Présent**
16. Malek EL GHAZOUANI **Absent**
17. Bernard ELIADE **Excusé**
18. Annie FORAT-GALLAIS **Présente**
19. Christelle GILLOT **Présente**
20. Catherine HOAREAU **Présente**
21. Jean-Claude KAZAGUI **Présent**
22. Grégory LAFORGE **Absent**
23. Lucie LAFORGE **Absente**
24. Sandrine LE GOFF BLACK **Présente**
25. Gérald MARCHAND **Absent**
26. Claudine SOL **Présente**
27. Khalida TARFA **Présente**
28. Cécile VILLARD-LOUDARD **Absente**
29. Zohra YAHIAOUI **Excusée**
30. Fadma OUZZINE **Présente**

SUPLÉANTS

1. Patrice ANDRE **Présent**
2. Françoise BOULANT **Présente**
3. Laurent GERARDIN **Présent**
4. Annie VACHET **Présente**
5. Dusan OSMAK **Présent**
6. Florence COLIN **Excusée**
7. Denis VANDESCHRICKE **Excusé**
8. Geneviève DAROSEY **Présente**
9. Bernard COURTOIS **Présent**
10. Annick PERRIN **Absente**
11. Jeremy LUCOT **Excusé**
12. Agnès TESTENIERE **Absente**
13. Eric WAUTHY **Excusé**
14. Bernadette DEROZE **Présente**

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS-ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Les amis-es du Château de Pouilly **Présent**
2. CIC Agence Dijon Junot Valmy **Absente**
3. Espace Baudelaire **Présent**
4. FAPA Seniors 21 **Présente**
5. Association des paralysés de France **Excusée**

COLLÈGE DES ÉLUS

1. Delphine BLAYA Coprésidente titulaire **Présente**
2. Hyacinthe DIOUF Coprésident suppléant **Présent**
3. Sandrine HILY **Présente**
4. Jean-Claude DECOMBARD **Excusé**
5. Laurent BOURGUIGNAT **Présent**

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

1. Malika GAUTHIE **Présente**
2. Michel LAURIER **Présent**
3. Représentante de « La Vapeur » **Présente**
4. Dominique REYDET-BOUGEAULT **Excusée**
5. Valérie TEISSEIRE **Présente**

1 – TEMPS D'ECHANGE AVEC LES HABITANTS

Questions de Christian CORBET :

Question n° 1 :

De nombreux habitants du quartier m'ont alerté sur la dangerosité du passage piéton sud-ouest place de la France libre. Avec un marquage pourtant assez visible, la disposition des rues amène, bien souvent, les automobilistes au non respect de l'article R415-11 du code de la route.

Delphine BLAYA précise que les services techniques proposent l'installation d'une « écluse » (un rétrécissement), à cet endroit, afin de réduire la longueur de la traversée et limiter la vitesse des véhicules.

Question n° 2 :

Demande de mise en place d'un SAS vélo au feu tricolore situé rue de la Charmette et donnant accès sur le boulevard Maréchal Galliéni. Il permettrait ainsi aux cyclistes d'être mieux vus de la part des automobilistes et également de ne pas gêner ces derniers au démarrage lors du passage au feu vert.

Delphine BLAYA précise que les services techniques proposent la création d'un SAS vélo, devant le feu, afin de sécuriser l'arrêt et le départ des deux roues.

Question de Michel LAURIER :

Depuis la construction d'un bâtiment du quartier Via Romana, la visibilité est très mauvaise à l'angle de la rue Stalingrad et de la rue Auguste Blanqui (en entrant dans Dijon). Les voitures qui arrivent de la rue Blanqui (qui ont priorité à droite) sont masquées par le bâtiment neuf et l'arrêt de bus. Un aménagement est-il prévu, à cet endroit, afin de limiter le risque d'accident ?

Réponse : il n'a pas été constaté par les services techniques de problème de visibilité à cet endroit. Au moment de la construction de l'immeuble, l'abribus a été reculé afin de laisser une visibilité de quarante mètres environ ce qui est conforme à la distance de sécurité dans ce type de croisement.

Malika GAUTHIE et Mohamed DJOUANI confirment que la visibilité est délicate dans ce secteur.

Delphine BLAYA indique que ces remarques vont être transmises au service concerné.

Question de Dominique REYDET : quel est l'avenir du parc de la Toison d'Or ?

Réponse : au regard de l'étude d'un projet de réaménagement sur ce secteur de la ville, la mise en œuvre du projet d'aménagement du parc au titre des budgets participatifs a du être suspendue. Sachez que les réflexions sont toujours en cours et il est donc nécessaire, dans l'attente de ce qui pourra être proposé, de ne pas engager d'interventions susceptibles d'être remises en cause par la suite.

Benoît GUENIN fait remarquer que le budget de 15 000 € alloué à ce projet n'a pu être dépensé et qu'il pourrait être affecté à un projet en cours.

Question de Mario THIERY :

A quoi correspondent les "particules noires" ramassées régulièrement sur ma terrasse (rue Kellermann) ?

Réponse : pour information, voici un lien avec la carte de répartition des teneurs en particules dans l'air en Bourgogne <http://www.atmosfair-bourgogne.org/fr/ModelisationGrandDijn-119.html>

Il convient de préciser que les particules les plus dangereuses pour la santé sont les plus fines (car elles pénètrent plus profondément dans le système respiratoire). ATMO Bourgogne Franche-Comté surveille ainsi les concentrations pour les particules ayant une dimension inférieure à 10 µm.

Ces dernières sont par ailleurs mesurées en continu, et communiquées en direct, consultables notamment par ce lien : <http://www.atmosfair-bourgogne.org/fr/Polluants-104.html>

L'association ATMO Bourgogne Franche-Comté interviendra lors de la commission de quartier du mois de juin. Elle pourra, ainsi, vous présenter les derniers résultats et répondre à vos questions.

Michel LAURIER demande s'il est prévu une restauration des murs extérieurs du gymnase Jean Masingue ?

Delphine BLAYA indique que cette demande va être transmise au service concerné.

Michel LAURIER demande si le problème du stationnement des véhicules, rue Raoul Follereau (voie privée), est solutionné (notamment les soirs de concert de la Vapeur) ?

Delphine BLAYA indique que la signalétique du parking va être revue par les services techniques.

Elsa GIRARD précise que la Vapeur a mis en place, de façon provisoire et les soirs de spectacle, des vigiles afin d'interdire l'accès à la rue Raoul Follereau et rediriger les voitures vers le parking prévu à cet effet. Elle précise également qu'une information spécifique est faite sur les supports habituels de communication.

Un habitant confirme les problèmes de stationnement les soirs de spectacle avec une sous utilisation du parking mis en place.

Gabriel BOLLON indique que les jeunes qui commettaient des incivilités vers le quartier Junot et Renan sont désormais entre le 10 et le 14 de l'avenue de Langres. De plus, en journée, il convient de signaler des problèmes de stationnement illicite sur les trottoirs dans ce secteur.

Delphine BLAYA indique que ces remarques vont être transmises au service concerné.

Une habitante signale que les trottoirs sont sales à cause des déjections canines.

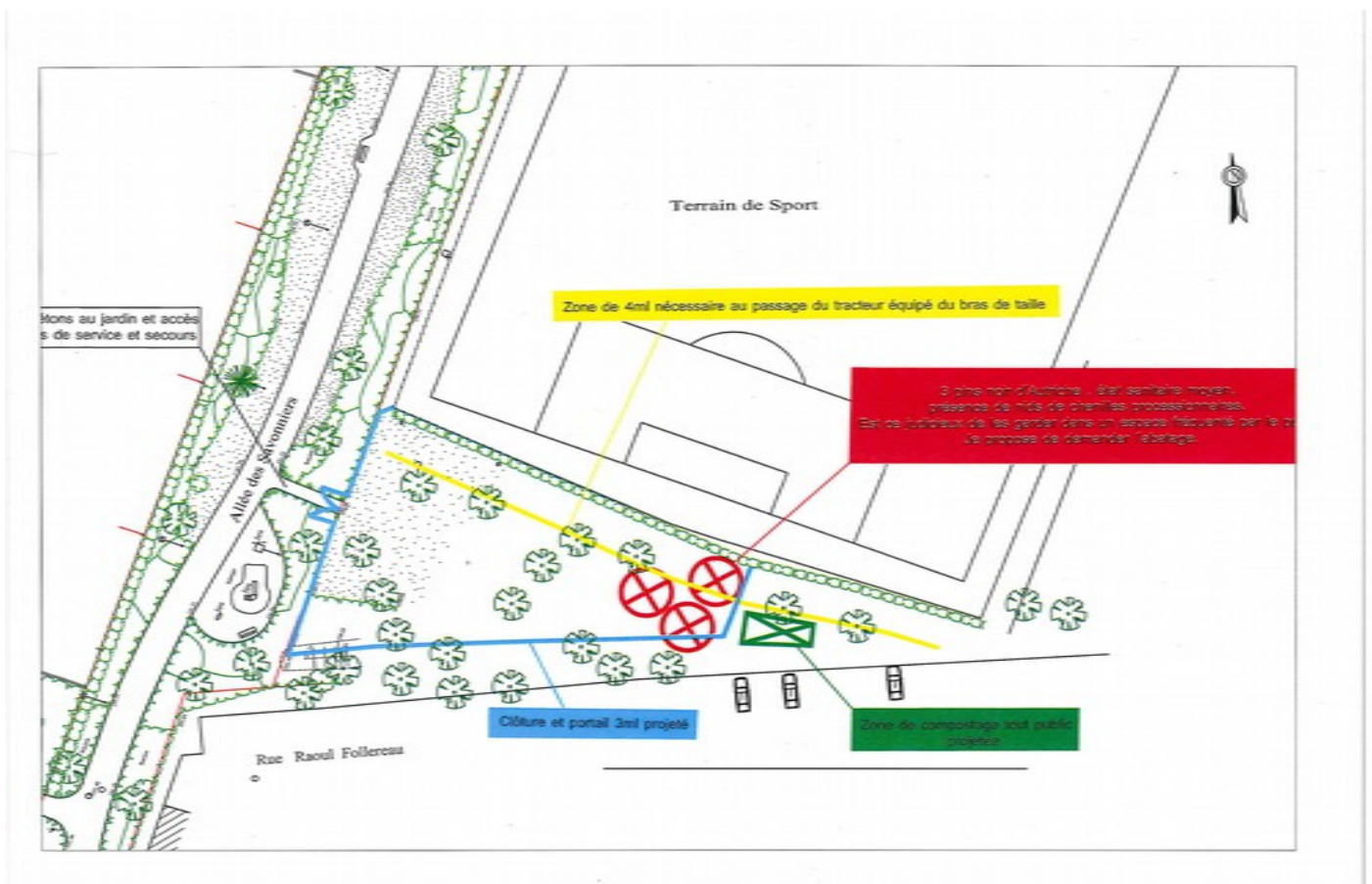
Delphine BLAYA confirme que la brigade verte, chargée de faire respecter la propreté, passe dans tous les quartiers. Elle rappelle que la ville de Dijon a lancé, en mars 2017, une campagne de propreté pour dire stop aux mégots de cigarettes, aux canettes, aux papiers, aux chewing-gums et aux déjections canines laissés sur l'espace public. Après de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation, les auteurs d'actes d'incivilités seront verbalisés à hauteur de 68 € grâce à une nouvelle disposition législative.

2 – BUDGETS PARTICIPATIFS

- Projets 2017 – point d'étape

- Jardin partagé :

Estelle KLIMA indique que deux réunions ont eu lieu dernièrement afin de présenter le nouvel emplacement du jardin. Il s'agit d'une parcelle située à l'extrémité de la rue Raoul Follereau, vers l'allée des Savonniers, près de l'aire de jeux. Cette parcelle a l'avantage d'être suffisamment grande pour accueillir le nouveau jardin.



Un groupe de travail a permis de proposer l'aménagement de différents espaces :

- un site de compostage, interne au jardin, en entrant à gauche dans l'angle vers la haie de thuyas avec un accès par un chemin en dur
- un espace convivial, en entrant à droite, avant les arbres. Cet espace, bien ensoleillé, sera, en partie, sablé
- l'espace central pourrait être divisé en 3 parties successives : bacs, jardin collectif en pleine terre et bacs. Seul le sol de la partie jardin collectif sera travaillé. Les parties des bacs restent en pelouse.
- l'espace destiné aux bacs, le plus proche de l'entrée, devra accueillir le(s) bacs pour les personnes à mobilité réduite
- le robinet d'eau (avec puits perdu) est à prévoir sur la partie centrale proche des deux premiers espaces
- une allée sablée, le long de la haie en thuyas doit permettre de relier les différents espaces. Celle-ci permettra aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès, notamment, au point d'eau.

Parallèlement à ce projet, une association (sous la Présidence de Christian CORBET) s'est créée en prévision de la gestion du futur jardin. Les coprésidents de la commission vont rencontrer le gestionnaire de la copropriété qui jouxte le jardin (de l'autre côté de la rue Raoul Follereau) afin de lui présenter le projet. Le budget alloué à ce projet est de 28 000 €

Christian CORBET confirme qu'une association « Le jardin des locos » est en cours de création afin d'accompagner la création et la gestion de ce jardin.

Un habitant demande si l'accès pourra se faire par la rue Raoul Follereau.

Delphine BLAYA confirme qu'aucun accès ne sera possible par cette rue. L'entrée du jardin est prévue par l'allée des Savonniers.

- Installation de boîtes à livres :

Mohamed DJOUANI rappelle que 7 emplacements ont été choisis et validés par les services techniques et le service de la tranquillité publique :

- Collège Clos de Pouilly, 19 rue Henri Farman : le long du mur près de l'entrée (en face du sapin)
- Envers Baudelaire (ancien accueil jeunes Stalingrad), 1 allée Lucien Hérard : devant la structure, à proximité de la caméra de vidéoprotection
- Maison de la petite enfance, 14 avenue Franklin Roosevelt : devant le panneau en bois
- École Château de Pouilly, 1 rue Edouard Manet : à droite de l'entrée, le long du grillage
- Espace Baudelaire, 27 avenue Charles Baudelaire : à l'angle du mur, près du jardin suspendu
- Place de la France Libre, avenue Général Touzet du Vigier : côté commerces, à droite de l'arrêt de bus
- Groupe scolaire Alain Millot, 3 rue Maupassant : à droite de l'entrée principale, près du grillage

Ces boîtes doubles vont être installées fin mai début juin par l'Office National des Forêts (ONF) avec qui la ville de Dijon a passé un contrat de maintenance.

Le budget alloué à ce projet est de 10 000 €



Laurent BOURGUIGNAT confirme l'efficacité des caméras de vidéoprotection (pour celle qui se situe entre l'Envers Baudelaire et la Vapeur). En effet, avec leurs zooms, celles-ci ont une portée bien supérieure au périmètre immédiat.

- Installation de bancs :

Mohamed DJOUANI rappelle que 5 emplacements ont été validés par les services techniques :

- rue Franklin Roosevelt : en direction de la place Granville, à droite vers l'arrêt de bus
- avenue de Langres : en montant à droite, le long du mur juste avant l'allée Pierre Meunier
- rue Nicolas de Staël : à gauche en direction de la rue de Bruges, le long du grillage de l'école
- avenue de la concorde : à droite en montant près de la boulangerie
- avenue de la Concorde : à gauche en montant vers le panneau AXA

Deux autres emplacements, initialement prévus rue Edmée Verniquet et boulevard Joffre, n'ont pas été validés car le trottoir n'est pas assez large. Les bancs vont être installés au printemps.



Le budget alloué à ce projet est de 9 000 €.

Michel LAURIER indique que, concernant l'emplacement boulevard Joffre, le trottoir semble assez large au niveau du n°101 afin d'implanter un banc.

Yves PANNETIER indique qu'il reverra cet emplacement avec le service technique concerné.

Hjacinthe DIOUF signale que cet emplacement se situe en face d'une zone militaire (la gendarmerie).

- Réalisation d'une fresque sur l'entrée du groupe scolaire « Coteaux du Suzon » :

Delphine BLAYA rappelle que ce projet est réalisé en partenariat avec l'école élémentaire (7 classes, 170 élèves) qui a le même objectif dans le cadre de son projet d'école. Quatre artistes, sur les onze sollicités, ont répondu à l'appel à projet. Un groupe de travail s'est réuni début février afin de choisir l'artiste. C'est Cécile MAULINI qui a été choisie car sa démarche, de l'avis des membres de la commission et de l'équipe pédagogique, semblait la plus participative de tous les projets présentés.

Le budget alloué à ce projet est de 15 000 €.

M. MATHEY, Directeur de l'école élémentaire, confirme que le projet de Cécile MAULINI était présenté comme le plus participatif de tous. Une rencontre a eu lieu avec Cécile MAULINI, début mars, afin d'organiser son intervention au sein de l'école. Les travaux ont déjà débuté avec les élèves, classe par classe. La réalisation de la fresque est prévue, sur 7 à 8 semaines, entre le 23/4 et le 15/6. L'objectif est que son inauguration puisse avoir lieu le vendredi 29/6, jour de la fête de l'école (à confirmer).

- L'installation de tables de jeux :

Hjacinthe DIOUF rappelle que les services techniques ont proposé trois types de tables avec les budgets suivants : une table en bois avec une plaque en résine composite fixée dessus (budget d'une table + une plaque : 1 325 €), une table de jeux « enfants » en résine (budget : 1 700 €), une table de jeux « famille » en béton (budget : 1 700 €).

Lors du dernier groupe de travail, les emplacements suivants ont été proposés :

- deux plaques en résine fixées sur une table en bois existante au square Pascal
- une plaque en résine à fixer sur les deux tables existantes au parc du Château de Pouilly (une par table)
- une table « enfant » à proximité de l'aire de jeux à Renan

Ces lieux et emplacements ont été validés par les services techniques et le service de la tranquillité publique.

- une table « famille » en béton et une table en bois (avec une plaque en résine) à installer sur l'esplanade Delaunay

Concernant cette dernière demande, les services n'ont pas validé l'installation car :

- il existe déjà deux tables en béton à l'extrémité de l'esplanade
- l'entrée de l'esplanade va être réaménagée et végétalisée par le service des espaces verts

Le budget alloué à ce projet est de 6 000 €.

Un habitant demande si ces tables sont protégées contre les tags ?

Delphine BLAYA confirme que ces tables, en résine, peuvent être nettoyées en cas de tags.

- Site de compostage Baudelaire :

Yves PANNETIER précise que le dernier suivi compost a eu lieu le 29/3. Le changement des bacs aura lieu le jeudi 26/4 à 17 h 30. Les bacs en plastique seront remplacés par des bacs en bois. Ce sera l'occasion de réaliser le dernier suivi compost accompagné par Arborescence en terminant la journée par un moment convivial.

• Projets 2018 – hiérarchisation et vote

Delphine BLAYA demande aux personnes présentes de présenter leur projet.

PROJETS REALISABLES – VARENNES/TOISON D'OR/JOFFRE			
NOM	N°	DESCRIPTIF ET REPONSE	
		Projets d'aménagements arborés, composteurs, Jardin, vergers...	
Christian CORBET	1	<p><u>Site de compostage :</u> Création d'un nouveau site de compostage sur le quartier permettant d'améliorer la densité de placettes dans notre ville et de soulager celle créée en 2017 derrière l'espace Baudelaire.</p> <p>Réponse : pour mettre en place un site de compostage de quartier, cela nécessite plusieurs conditions pour que le projet soit viable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir environ 10 m² d'espaces verts pour installer la placette de compostage - une structure en support du projet (association, centre social...) avec a minima 2 personnes formées guide-composteurs (ils sont présents pour faire perdurer la dynamique : transferts, récupération du compost...), - avoir de 2 à 6 habitants qui seront formés référents de site (ils sont présents pour informer les autres habitants), - et un approvisionnement en broyat de branches par les services techniques de la ville de Dijon. <p>Coût : 300 €</p>	
Estelle KLIMA	2	<p><u>Jardin partagé – Extension sur le quartier :</u> Suite aux évolutions du projet initial et au vu de l'éventuelle modification de l'emplacement du jardin partagé à proximité de l'Envers Baudelaire, une demande est adressée pour permettre son agrandissement et la réalisation des aménagements et ressources nécessaires dans cette perspective (terrassements, adduction d'eau, site de compostage élargi, etc.).</p> <p>Réponse : ce projet est éligible.</p> <p>Un complément de budget de 15 000 € est nécessaire.</p>	
Claire THIALLIER	3	<p><u>Vergers citoyen :</u> Plantation de vergers (arbres fruitiers + petits fruits) dans les espace vert du quartier (par ex : espaces de connexion type coulées vertes ou bords de l'avenue de Stalingrad). Une association pourrait se monter pour réaliser l'entretien des arbres et arbustes de manière à associer les habitants.</p> <p>Réponse : la plantation de fruitiers peut effectivement être prévue avec le projet de jardin partagé vers l'allée des Savonniers.</p> <p>Un budget complémentaire, de 10 000€, peut être alloué pour améliorer ce projet de jardin qui a été déplacé. Si un autre site est souhaité, voici les deux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trouver un terrain dont la ville a la maîtrise foncière et un gestionnaire. - compter 600 euros/arbre planté (1 arbre/25m²) et 70 euros/ml de clôture + 2 000 euros pour un portail <p>soit environ 15 000€ pour un projet avec 10 arbres environ</p>	

Jean-Marc CHARPENTIER	4	<p><u>Prévoir des mangeoires pour les oiseaux sur les arbres du quartier.</u></p> <p>Réponse : ce projet est réalisable, il pourrait être étudié dans le cadre d'un partenariat entre le Jardin Des Sciences et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) (pertinence du nourrissage des oiseaux selon les espèces...). Il pourrait être intéressant de proposer à un groupe d'habitants de participer à un programme de science participative intitulé "Birdlab". Le jardin des sciences présente actuellement ce programme à l'Arquebuse en lien avec la LPO. Il s'agit du suivi des oiseaux se nourrissant, en hiver, sur les mangeoires (des informations sont disponible sur http://vigienature.mnhn.fr/vigie-manip/birdlab)</p> <p>A noter que les mangeoires doivent être installées de Novembre à Mars ceci entraînant des contraintes d'installation/désinstallation deux fois/an.</p> <p>Coût : 1 000 € avec une signalétique adaptée et les conseils de la LPO</p>	
		Projets d'aménagements d'espaces	
Anne-Lise MARLOT	5	<p><u>Un passage à valoriser...</u> :</p> <p>Mon projet consiste à valoriser l'espace public : petit "square", situé en face de l'arrêt de tram Nation, que je trouve malheureusement triste et laissé à l'abandon.</p> <p>Je propose donc de mettre en valeur ce lieu, emprunté par des dizaines de personnes quotidiennement, en le rendant agréable avec un parterre propre et entretenu (voir proposition d'aménagement). De plus je sou mets la création de bancs en bois, circulaires, entourant les troncs des arbres existants, qui serait à la fois une assise et également des bacs potager offrant des plantes aromatiques ou autres légumes résistants, afin de dynamiser le quartier et de réunir les habitants des environs dans un lieu attrayant et convivial.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable sous réserve que le terrain appartienne à la Ville de Dijon. Il nécessite de constituer un groupe de travail pour définir les aménagements possibles sur ce terrain.</p> <p>Coût estimatif : 15 000 €</p>	
Alice JANNET	6	<p><u>Mise en valeur de la Source du Ru de Pouilly :</u></p> <p>L'eau de la source du Ru de Pouilly jaillit dans un bassin en pierres de taille en lien avec le domaine du Château de Pouilly. Cette eau de bonne qualité abrite des espèces d'intérêt patrimonial. Le bassin a été restauré avec succès en 2012 par l'association SENTIERS via des subventions dont Ville. Or, la protection de la source a été laissée en état. Il s'agit d'une vieille clôture grillagée scellée sur les margelles intérieures et sans ouverture pratique qui : favorise la reprise des ronces et les déchets (vieillesse précoce de la restauration), constitue une barrière écologique, confère un aspect inadapté au site (contexte historique), rend très compliqué l'entretien de la source (chaque année par des habitants volontaires). Une nouvelle protection pourrait : signaler l'intérêt patrimonial du lieu (forme, matière et couleur avenantes), s'écarter des margelles (périmètre confortable pour l'entretien), permettre l'accès pour les espèces (maille adaptée).</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable, le remplacement par une clôture de qualité nécessiterait un budget de 15 000€</p>	

<p style="text-align: center;">Antoine WEROCHOWSKI</p>	<p style="text-align: center;">7</p>	<p><u>Des poules à Pouilly !</u> :</p> <p>Le quartier dispose de nombreux espaces verts et notamment le parc du Château de Pouilly. Les poules permettent de consommer les déchets de table tout en pondant des œufs.</p> <p>Alors, pourquoi ne pas développer des poulaillers publics ou distribuer des poules aux familles volontaires ?</p> <p>Réponse : les contraintes de gestion d'un poulailler dans l'espace urbain sont importantes. Ce type de projet est difficilement réalisable lorsqu'il n'est pas en lien avec une structure gestionnaire.</p>	
		<p>Projets d'installations de mobilier urbain</p>	
<p style="text-align: center;">Lætitia RION</p>	<p style="text-align: center;">8</p>	<p><u>Mobilier urbain « cendrier »</u> :</p> <p>Les habitants du quartier déplorent des problèmes de propreté aux abords de certains bâtiments. L'idée d'installer 2 cendriers urbains devant les 2 sites « L'Espace socioculturel Baudelaire et L'Espace socioculturel « Envers Baudelaire » peut favoriser la baisse des mégots jetés sur le trottoir.</p> <p>L'Espace Baudelaire assurera l'entretien et le nettoyage de ces 2 cendriers urbains.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable dans la mesure où l'espace Baudelaire s'engage à gérer l'entretien de ces équipements. Deux cendriers pourraient être fixés sur les bâtiments, la pose, l'entretien et le vidage des mégots ne seront pas assurés par le service.</p> <p>Coût : 200 €</p>	
<p style="text-align: center;">Marguerite BOULETEL</p>	<p style="text-align: center;">9</p>	<p><u>Panneau d'information sur le site du jardin partagé</u> :</p> <p>Panneau à installer sur le futur site du jardin partagé invitant à adhérer à l'association en charge de la gestion du jardin.</p> <p>Réponse : la réalisation d'un panneau de dénomination du jardin est réalisable : 1 000 €. Il est possible d'intégrer un affichage libre pour les informations de l'association : 500 €</p> <p>Coût estimatif global : 1 500 €</p>	
<p style="text-align: center;">Christian CORBET</p>	<p style="text-align: center;">10</p>	<p><u>Pompe à main en libre-service pour cyclistes</u> :</p> <p>Installé à Rennes, Lyon, Bruges ou Paris, ce type d'équipement permet aux cyclistes de gonfler ses pneus et de contrôler la pression afin de rouler en toute sécurité.</p> <p>De conception robuste prévue spécialement pour une utilisation en libre-service, de faible encombrement au sol et équipé d'un manomètre pour contrôler précisément la pression du pneu, une fente verticale permet de maintenir la roue du vélo pendant le gonflage.</p> <p>Le tuyau de gonflage tressé métallique présente une tête de gonflage universelle, s'adaptant à tous les types de valves (Presta, Schrader et Dunlop).</p> <p>Réponse : pour cette action, le service compétent propose d'expérimenter la mise en place d'une pompe à vélo couplé à un totem réparation, en 2018, sur le quartier avec la mise en place d'un groupe de travail permettant sa mise en œuvre, son suivi et une réflexion sur un déploiement possible plus important les années à venir, en tenant compte des retours.</p> <p>Coût : 2 500 €</p>	

Benoît GUENIN	11	<p><u>Table(s) de pique-nique</u> :</p> <p>Installation d'une ou 2 tables de pique-nique dans le square Pascal (qui n'en possède qu'1), endroit précis à définir. Cela permettrait d'y installer un jeu d'échec (projet de jeux à installer voté au budget précédent).</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable. 1 table de pique nique : 1 300 €/unité Coût global : 2 600 €</p>	
Benoît GUENIN	12	<p><u>Panneaux d'informations</u> :</p> <p>Installation de 6 panneaux d'informations (type de ceux installés aux Grésilles) répartis sur le territoire de la commission de quartier, afin d'informer les habitants des différentes manifestations et activités culturelles ou autres organisées par les associations, l'espace Baudelaire qui se déroulent sur ce territoire.</p> <p>Réponse : bien que ce projet soit réalisable, la collectivité essaye au maximum de libérer l'espace public. Aussi, si ce projet était retenu, il conviendra que les lieux d'implantation des panneaux soient validés par les services compétents de la municipalité. De la même manière, les questions liées à la gestion des informations affichées (quel type d'information, qui gère la mise en place et le retrait des informations,) de l'entretien et de la propreté devront être étudiées en groupe de travail. Le coût (fourniture et pose comprises) s'élève à 1 600€ pour un panneau en simple face et à 1 800 € pour un panneau en double face.</p>	
Béatrice PERRIN	13	<p><u>Parcours équilibre intergénérationnel en extérieur</u> :</p> <p>Proposer dans le même esprit que les parcours santé, un parcours Equilibre, avec mobilier urbain fixe et durable. Ce parcours serait à destination des grands-parents et leurs petits enfants pour favoriser le lien intergénérationnel autour d'une activité commune aux deux générations. Le parcours serait agrémenter de panneaux explicatifs pour guider les usagers. Dans ce parcours, différents ateliers seraient proposés : pierres de rivière, poutres, pont, pavés japonais, carré de texture différentes etc..</p> <p>Objectif : Sensibiliser les usagers à l'importance de faire des exercices d'équilibre de manière régulière en leur mettant à disposition du matériel urbain sans mettre en concurrence l'offre déjà existante pour les seniors ou les maternelles. L'idée est de pouvoir réunir les générations autour de ses exercices.</p> <p>Réponse : ce projet est éligible sous réserve de trouver un site dans le quartier validé par tous. Selon l'envergure du projet, le budget nécessaire sera compris entre 15 000 € et 30 000 €.</p>	
Martine CLEMENT	14	<p><u>Remplacement d'une table de ping pong</u> :</p> <p>Le square Pascal (situé entre le Bd Joffre et le Bd Pascal) possède une vieille table de ping pong qu'il conviendrait de changer. Je m'y rends tous les samedis quand le temps permet de jouer.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable. Coût estimé à 4 600 €.</p>	

		Projets d'installations sportives	
Lætitia RION	15	<p><u>Terrain de jeu "sport boules"</u> :</p> <p>Souhait d'aménager un terrain de pétanque à proximité de l'Espace socioculturel « Envers Baudelaire » ou du futur jardin partagé, afin de permettre aux habitants d'avoir un espace convivial, de rencontre, d'échange, de partage autour du sport boules. Prévoir l'installation d'un ou deux bancs à proximité. Cette idée initiée par les habitants, répond avant tout à un objectif de lien social et de mixité sachant que les différents types de jeux de boules, (pétanque, quilles, boule lyonnaise...) sont des jeux qui traversent toutes les générations et tous les milieux sociaux.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable.</p> <p>Pour un terrain de pétanque de 3 m x 15 m, il faut prévoir un budget de 6 000€ sous réserve de trouver un emplacement validé par tous</p> <p>Pour un banc, prévoir, 800 €/unité.</p> <p>Coût estimatif global : 7 600 €</p>	
Jean-Marc CHARPENTIER	16	<p><u>Créer un terrain de pétanque</u> :</p> <p>Sur le terrain bétonné se trouvant derrière la maison de l'enfance : créer un espace de boules (surface nécessaire : 110 m2) ou de pétanque ou encore d'initiation au cerf-volant. Possibilité aussi de prévoir une buvette coopérative tenue en alternance par les habitants du quartier.</p> <p>Réponse : pour le terrain de pétanque, l'emplacement envisagé concerne la dalle supérieure d'un bassin de rétention, par conséquent, aucun aménagement ne peut se faire dessus car la charge admissible ne le permet pas. Pour le terrain d'initiation aux cerfs volants, l'espace est disponible et il semblerait qu'il n'existe pas, à priori, d'aménagement spécifique nécessaire. Pour la buvette, cet équipement n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs, notamment dans le cas d'une construction "en dur", pérenne et qui nécessiterait des raccordements électriques et en eau. Par contre, il peut être envisageable de faire venir un food truck intéressé qui devra déposer son projet auprès du service commerce.</p>	
		Projets déjà prévus	
Caroline SIRE	17	<p><u>Remettre en état le sol de la promenade autour du jardin japonais</u> :</p> <p>la demande concerne la réfection du sol autour de l'espace vert au niveau du jardin japonais (de la promenade vers le Suzon).</p> <p>Réponse : cette allée, esplanade du Suzon, face au jardin japonais sera reprise au printemps, par le service des espaces verts.</p>	Déjà prévu
Chloé HERMEREL	18	<p><u>Rénovation du Parc du Château de Pouilly</u> :</p> <p>Rénover les chemins de gravier dans le parc car par temps de pluie, il devient compliqué de le traverser (grande flaque d'eau, beaucoup de boue, risque de chute). De plus, le parc est parfois inaccessible par l'entrée principale suite à une grande flaque d'eau juste devant le portail.</p> <p>Réponse : cette demande a été prise en compte par le service compétente et les travaux seront réalisés sans impacter le budget participatif de la commission de quartier.</p>	Déjà prévu

Jean-Marc CHARPENTIER	19	<p><u>Prévoir des panneaux concernant les règles de priorité :</u> Prévoir des panneaux concernant les règles de priorité à l'angle des intersections avenue Roosevelt, avenue de Stalingrad vers la boulangerie.</p> <p>Réponse : le régime de la priorité à droite est le régime par défaut dans le code de la route. En principe, ce régime n'est pas annoncé sauf si la configuration des lieux le justifie, par exemple pour une voie prioritaire que l'on découvre tardivement. A l'intersection boulevard Roosevelt, avenue de Stalingrad le régime de priorités sera modifié prochainement. Une balise "cédez le passage" sera en effet installée avenue de Stalingrad dans le sens "entrée de ville". Cette modification a pour but de rendre prioritaire les bus qui circulent sur les deux avenues en question.</p>	Déjà prévu
Zohra YAHIAOUI	20	<p><u>Ramassage des branches taillées des jardins de maison d'habitation :</u> Tout habitant d'une maison individuelle est tenu d'entretenir son jardin et notamment de tailler les haies et buissons puis tondre la pelouse. Or, pour se débarrasser de ces éléments, il est très difficile pour certaines familles, n'ayant pas nécessairement de voiture, de se rendre à la déchèterie. La mise en place d'un service ponctuel de ramassage de ces déchets (au moins 2 fois par ans lors des périodes de tailles et élagage) serait vraiment d'un grand secours.</p> <p>Réponse : Dijon métropole a mis en place depuis 2009 une collecte des déchets verts sur abonnement. Ce service payant comprend la mise en place d'un bac dédié de 240 litres et la collecte des déchets verts qui a lieu une fois par semaine. Cette année le coût de l'abonnement est de 50 € par bac, avec un tarif dégressif en fonction de la période de démarrage de l'abonnement (cf convention). La collecte aura lieu en 2018 du 26 mars au 7 décembre. Pour s'abonner il suffit de compléter la convention en pièce jointe et de nous la retourner accompagnée du règlement par chèque.</p>	Déjà prévu
Dominique REYDET	21	<p><u>Eclairage des expositions à l'espace Baudelaire :</u> Installation d'un éclairage adapté dans la salle d'exposition de l'espace Baudelaire car l'éclairage actuel n'est pas dirigé sur les cimaises ce qui ne permet pas de valoriser les expositions.</p> <p>Réponse : une étude d'amélioration de l'utilisation de cette salle doit être conduite prochainement. L'éclairage est intégré à cette étude.</p>	Déjà prévu
Dominique REYDET	22	<p><u>Edition d'une plaquette sur Garibaldi et la guerre de 1870 dans les quartiers nord de Dijon :</u> Cette plaquette, qui finalise le travail des précédentes commissions de quartier, propose une découverte du quartier à partir de son histoire et des panneaux du circuit Garibaldi déjà mis en place. Cette plaquette est déjà réalisée. Elle comprend 12 feuilles A5 soit 3 feuilles A4 à imprimer en recto-verso. Il reste juste à l'imprimer pour la diffuser.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable en dehors des budgets participatifs.</p>	Déjà prévu

<p>Mathilde MOUCHET</p>	<p>23</p>	<p><u>Pour en finir avec le "no man's land" avenue de Langres :</u> Avenue de Langres, entre les numéros 25 et 43, il existe un terrain vide : dépotoir pour les uns, "crottoir" pour les autres. Pourtant, la biodiversité foisonne sur ce lieu où la nature reprend ses droits. Dans un secteur qui manque de réels espaces verts (autres que la pelouse du tram ...), j'imagine un espace ouvert à tous les habitants du quartier, pour la découverte de la faune et de la flore locales, pour se détendre, faire une pause dans le bruit de la ville. Avec quelques aménagements, en faisant participer les habitants et les enfants de l'école Alain Millot, il pourrait devenir une véritable vitrine du quartier en apportant une vraie qualité de vie. Réponse : les terrains mentionnés sont, pour partie, affectés à des jardins familiaux existants ou en projet pour une superficie totale à terme d'environ 1,3 hectare et pour l'autre partie, ceux situés en façade sur l'avenue de Langres, à des programmes immobiliers. Il est pris note pour le projet de jardin à venir, d'une superficie d'environ 4 200 m² situé en cœur d'îlot, de la demande de participation des habitants et du souhait de faire participer les élèves de l'école Alain Millot. Le moment venu, les différents acteurs en présence, habitants et élèves seront associés au projet.</p>	<p>Déjà prévu</p>
-----------------------------	-----------	--	-----------------------

NOM	N°	INTER-QUARTIERS REALISABLES DESCRIPTIF ET REPONSE	PRIORIS ATION
Elise BARTELEMY	1	<p><u>Site de compostage collectif :</u> La ville pourrait installer des composteurs à la disposition des citoyens, ce qui permet aux habitants de contribuer aux efforts collectifs en matière d'environnement. Le compost pourrait ensuite être réutilisé par les citoyens et/ou par la ville. Chaque composteur permettrait de recueillir et de valoriser les matières résiduelles organiques de 15 à 30 personnes.</p> <p>Réponse : il existe aujourd'hui plusieurs site de compostage de quartier sur Dijon : Square Gaston Roupnel (rue de Tivoli), Parc Clémenceau (rue Jean de Cirey), Espace Baudelaire (Avenue Charles Baudelaire), AVUM (28 rue le Jolivet), centre social Bourroches (71 bis rue de la Corvée), jardin de l'Arquebuse (1 avenue Albert Premier) et l'Eco-quartier Heudelet (allée Chevalier de la barre).</p> <p>Prochainement 2 sites vont voir le jour au square de Loisy (rue Buffon) et au jardin des Apothicaires (derrière le musée de la vie Bourguignonne).</p> <p>D'autres sites peuvent voir le jour mais cela nécessite plusieurs conditions pour que le projet soit viable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir environ 10m²d'espaces verts pour installer la placette de compostage, - Une structure en support du projet (association, centre social...) avec a minima 2 personnes formées guide-composteurs (ils sont présents pour faire perdurer la dynamique : transferts, récupération du compost...), - Avoir de 2 à 6 habitants qui seront formés référents de site (ils sont présents pour informer les autres habitants), - Et un approvisionnement en broyat de branches par les services techniques de la ville de Dijon. <p>Coût : 300 €</p>	
Stéphane DUPAS	2	<p><u>Liberté d'expression associatif :</u> La vie associative dijonnaise est très riche, et trop peu connue des habitants. Le projet consiste à réaliser des panneaux d'affichages pour les associations (uniquement elles) pour afficher leur prochain événement (conférence, visite, fête...), mais aussi (très important), ce panneau sera une tribune d'expression et d'information. Les associations pourront publier sur 3-4 pages, par exemple, tout texte en relation avec leur activité, texte sous leur responsabilité.</p> <p>Ces panneaux visibles pour les piétons (trottoirs, parcs,...) seront alors une source d'information de la vie associative. Sur un même panneau s'expriment plusieurs associations. Reste à définir le temps que resteront les informations ("turn over"), comment seront gérés ces panneaux (mairie ou inter associations; charte à rédiger), une vitrine pour protéger les feuilles ou pas,...</p> <p>Les feuilles seront fourni par les associations, la mairie n'a rien à imprimer.</p> <p>Ces panneaux ne seront pas éclairés (sobriété énergétique).</p> <p>Réponse : bien que ce projet soit réalisable, la collectivité essaye au maximum de libérer l'espace public. Aussi, si ce projet était retenu, il conviendra que les lieux d'implantation des panneaux soient validés par les services compétents de la municipalité. De la même manière, les questions liées à la gestion des informations affichées (quel type d'information, qui gère la mise en place et le retrait des informations,) de l'entretien et de la de propreté devront être étudiées en groupe de travail.</p> <p>Coût : Le coût (fourniture et pose comprises) s'élève à 1 600 € pour un panneau en simple face et à 1 800 € pour un panneau en double face.</p>	

Evelyne AMIDIEU-GROS	3	<p><u>Valorisation des arbres remarquables ou essences rares des arbres du Lac Kir pour les nombreux promeneurs :</u> Travail avec le jardin de L'Arquebuse en élaborant une forme "d'étiquetage".</p> <p>Réponse : Le projet est pertinent dans la dynamique de la valorisation des oiseaux présents sur le lac, ainsi que de la labellisation Ecojardin du site. A partir d'un listing des arbres présents, un travail d'identification des arbres à valoriser pourrait être entrepris avec le Jardin Des Sciences dans un cadre participatif, en élargissant la problématique aux différents arbres présentant un intérêt pour la biodiversité locale (par exemple les arbres ressources pour les pollinisateurs, les oiseaux, les arbres procurant un abri etc ...). L'estimation du coût sera à affiner en fonction du support d'étiquetage. Coût : 3 000 €</p>	
André DUFFOUR	4	<p><u>Armoire à manger partagée :</u> Installation d'une armoire à manger partagée. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, poser les aliments non périssables que l'on n'utilise plus pour en faire profiter d'autres personnes. Pour info, voir les sites suivants : https://fr.ulule.com/armoire-partagee/ https://mrmondialisation.org/armoire-locale-partagee-pour-lutter-contre-la-precarite/</p> <p>Réponse : si ce projet est retenu, il conviendra d'apporter une vigilance toute particulière en raison des contraintes sanitaires existantes liées aux denrées alimentaires. Concernant les secteurs sauvegardés, ce projet devra être validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Compte tenu de l'absence d'expérience significative, le chiffrage devra être affiné dans le cas où le projet serait retenu. De plus, une attention particulière devra être accordée en terme d'emplacement en raison des contraintes liées à l'accessibilité. Enfin, pour qu'un tel projet puisse vivre, il est nécessaire qu'il soit accompagné et porté par une structure porteuse, un commerçant ou un restaurateur par exemple afin que l'armoire à manger soit alimentée et que les denrées déposées soient vérifiées. Coût : 2 000 €</p>	
Romuald OULION	5	<p><u>La lumière qui vient des crottes de chien :</u> D'un côté, moins de crottes sur les trottoirs, de l'autre, de la lumière à pas cher... Concrètement, les propriétaires de chiens du quartier sont invités à déposer les crottes de leur animal par une trappe installée dans ce réverbère forcément pas comme les autres. Au cœur de ce dernier, les déjections sont transformées en énergie. Et la lumière scintille. Selon l'inventeur, dix sachets d'excréments suffisent pour produire de la lumière pendant deux heures. Les lampadaires à gaz sont moins nocifs vis-à-vis de l'environnement que les LED; ces derniers diffusent en effet une lumière bleue faisant fuir les chauves-souris. Contribuer à rendre la ville plus propre et le faire de façon durable et environnemental et ça existe déjà au Royaume Uni. Alors pourquoi pas à Dijon ?</p> <p>Réponse : Ce projet innovant doit être approfondi car il vient s'ajouter aux équipements existants. De plus, sa commercialisation en France reste incertaine à ce jour. L'estimation financière est donc impossible à ce jour. S'il est retenu, ce projet pourrait éventuellement être expérimenté dans un quartier à partir du volontariat de propriétaires de chiens.</p>	

Après discussion entre les membres, le vote permet de hiérarchiser les projets suivants :

- Installer des cendriers devant l'espace Baudelaire : 24 voix avec un budget de 400 €
- Créer un parcours d'équilibre intergénérationnel (pour la FAPA 21) : 17 voix avec un budget de 15 000 €
- Installer un terrain de jeux « sport boules » : 15 voix avec un budget de 7 600 €
- Installation d'une pompe à main pour cyclistes : 15 voix avec un budget de 2 500 €
- Installation de deux tables de pique-nique au square Pascal : 14 voix avec un budget de 2 600 €
- Mise en valeur de la source du Ru de Pouilly (pour Arborescence) : 14 voix avec un budget de 15 000 €
- Installation d'un site de compostage : 14 voix avec un budget de 300 €

Delphine BLAYA précise que des groupes de travail permettront de définir plus précisément les projets ainsi que d'affiner leurs budgets.

HORS DISPOSITIF – VARENNES/TOISON D'OR/JOFFRE

NOM		DESCRIPTIF ET REPONSE
Lucie FRANCOISE	1	<p><u>Un feu tricolore à déclenchement manuel :</u> Le boulevard Joffre est toujours une source de danger pour les piétons, et notamment les élèves de l'école Beaumarchais (maternelle et élémentaire). Un simple passage piéton sur ce boulevard semble insuffisant. La demande consiste à installer un feu tricolore à déclenchement manuel (lorsqu'un piéton souhaite traverser, il appuie sur un bouton qui déclencherai le feu rouge). En dehors, le feu serait constamment vert. Cela faciliterait la vie des piétons et surtout des enfants.</p> <p>Réponse : des feux tricolores pourraient donner le sentiment d'une meilleure sécurité, alors que la meilleure garantie est la prudence lors de l'accompagnement des enfants à l'école. De plus, le boulevard Joffre a fait l'objet d'une attention toute particulière il y a quelques années avec le rabattement à deux fois une voie au niveau de cette traversée piétonne. Les nouvelles observations des services montrent que les piétons disposent de créneaux temporels importants pour traverser. Le terre-plein central très large constitue un îlot refuge de qualité pour traverser en deux fois le boulevard. Par ailleurs deux panneaux jaunes "écoles" pouvant clignoter sur demande existent (leur non fonctionnement a été constaté et ils seront réparés prochainement).</p>
Jean-Marc CHARPENTIER	2	<p><u>Place Granville : recouvrir les "passages piétons" en goudron phosphorescent :</u> Demande de couvrir les "passages piétons" en goudron phosphorescent + mini leds solaires .</p> <p>Réponse : l'effet de ces passages piétons est assez saisissant. Ces marquages à effet 3 dimensions en "trompe l'oeil" ne sont toutefois pas autorisés sur le domaine public en France. Les passages réalisés ont probablement bénéficié d'une autorisation temporaire à titre d'essai sous contrôle des services techniques de l'Etat. Dans une Ville comme Dijon, on dénombre 1700 passages, il est donc difficile d'imaginer une telle généralisation. Ces marquages spéciaux visent à faire ralentir encore un peu plus les automobilistes en attirant leur attention en un point précis. Néanmoins, il convient de rappeler que les piétons, usagers vulnérables, peuvent également traverser à plus de 50 mètres d'un passage matérialisé. Les usagers de la route sont donc tenus de rester très vigilants en toute circonstance. Les mêmes remarques peuvent être faites pour le balisage à leds.</p>
Jean-Marc CHARPENTIER	3	<p><u>Enlever les publicités sur l'abri bus se trouvant à proximité de la boulangerie avenue Roosevelt :</u> Enlever les publicités sur l'abri bus se trouvant à proximité de la boulangerie avenue Roosevelt. Leur présence empêche la visibilité des véhicules débouchant de l'allée de la 1ère DFL.</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Néanmoins, votre demande sera transmise au délégataire de service public.</p>
Zohra YAHIAOUI	4	<p><u>A la recherche des arbres du parc du Château de Pouilly – parcours d'orientation permanent :</u> Le parc du château de Pouilly possède une variété d'arbres. Il serait alors intéressant de profiter de cette aubaine pour cultiver les jeunes et les moins jeunes à travers un parcours nature. Cela peut être une course d'orientation permettant l'identification de certaines espèces d'arbres. L'idée serait donc de mettre en place des balises permanentes d'orientation à côté des arbres. Chaque balise serait équipée d'un poinçon correspondant à l'espèce d'un arbre du parc. Un écriteau, localisée à l'entrée du parc, donnerait la règle du jeu et indiquerait dans une carte (d'orientation) le nom des arbres possédant une balise. Il donnerait également des indications pour que les gens puissent fabriquer un carton de pointages mentionnant le nom de l'espèce de l'arbre (sapin, ginkgo biloba, etc.) et une case vide pour le poinçonnage. Un écriteau, de l'autre côté du parc donnerait la correction en affichant un carton correctement pointé.</p> <p>Réponse : ce projet intéressant nécessite une mise en œuvre complexe. En effet, il fait appel à de nombreux supports et un accompagnement de l'animation. Ces dépenses relèvent davantage d'un budget de fonctionnement et ne rentre pas dans le cadre des budgets participatifs. Ce projet pourra être</p>

		adressé à Arborescence, association environnementale présente sur le quartier.
Claude BOULLIER	5	<p><u>Passerelle piéton au dessus du Suzon avenue Général Touzet du Vigier :</u> Trottoirs pas assez larges et dangereux pour les piétons sur le pont au dessus du Suzon avenue Général Touzet du Vigier. Le Trafic routier est devenu très important car cette route est un des accès pour rejoindre la LINO. L'agrandissement de la zone commerciale (nouveau LIDL et futur Grand Frais) vont encore augmenter la circulation sur cette voie.</p> <p>Réponse : la circulation générale est interdite dans un des sens, sauf pour les bus, ce qui limite en partie les situations conflictuelles entre les piétons qui cheminent sur le pont et les automobilistes. Par ailleurs, les feux tricolores situés un peu plus loin au carrefour avec le boulevard Einstein offre aux piétons de larges créneaux pour s'engager sur le pont. Les observations montrent que les automobilistes sont en général particulièrement prudents car ils ne sont pas prioritaires. Cependant, il pourrait être pris un arrêté de limitation à 30 km/h au niveau de l'ouvrage sur le Suzon afin de renforcer le caractère singulier du lieu.</p>
Guillaume JUNG	6	<p><u>Festival de musique :</u> Mon projet porte sur la remise en valeur des tribunes du parc de la Toison d'Or par un festival de musique en pleine air. Le Zénith ne tourne pas sur la période estivale. Cela pourrait permettre à des groupes locaux et régionaux de se promouvoir.</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</p>
Delhia RAVIER	7	<p><u>Enfouissement des lignes électriques :</u> Nous sommes habitants du quartier Joffre et plus précisément de la rue Louis Galliac. Ce petit quartier de maisons est très agréable à vivre, toutes les maisons sont en cours de rénovation mais la vue des lignes électriques partant de chaque pignon de maison est assez inesthétique et contraignant pour la rénovation. Serait il possible d'envisager l'enfouissement des lignes électriques dans ce charmant petit quartier ?</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</p>
Delhia RAVIER	8	<p><u>Aménagement de places de parking :</u> Habitants de la rue Louis Galliac, agréable quartier où toutes les maisons sont en cours de rénovation, nous remarquons que les rues alentours bénéficient de places de parking aménagées alors que rue Louis Galliac, les trottoirs sont hauts et aucune place de parking n'est aménagée pour les habitants et nos visiteurs Il serait bien de réaménager cette rue.</p> <p>Réponse : dans les parties les plus étroites de la rue Louis Galliac, les trottoirs ne sont pas assez larges pour permettre de créer des parcs de stationnement à cheval sur le trottoir ou la chaussée comme c'est le cas dans les rues avoisinantes. Dans la partie où les trottoirs sont plus larges, la présence d'arbres empêche également un aménagement sur le trottoir des parcs de stationnement. Cependant, le stationnement n'étant pas interdit, il peut se faire librement sur la chaussée d'un côté dès lors qu'il ne bloque pas la circulation ou une entrée charretière. Une rencontre sur place pourrait être organisée si les riverains le souhaitent.</p>
Delphine THIOURT	9	<p><u>Mise en place de ralentisseurs :</u> Installation de ralentisseurs sur l'avenue de la Concorde afin de réduire la vitesse des automobilistes en raison d'école à proximité.</p>

		<p>Réponse : les ralentisseurs sont des dispositifs qui peuvent très ponctuellement s'avérer efficaces. Toutefois, ils génèrent des nuisances sonores peu appréciées par les riverains les plus proches. Si ces derniers y sont en général, favorables, ils ne souhaitent pas qu'ils soient installés devant leur lieu de résidence. C'est pourquoi l'emploi de tels dispositifs s'avère très limité en agglomération. Dans les voies en "U", ce qui est le cas ici, les nuisances sonores sont accentuées fortement par les réverbérations des ondes sonores sur les façades du bâti.</p> <p>Les observations réalisées montrent que la plupart des véhicules circulent à vitesse raisonnable, d'autant plus que toute l'avenue est soumise au régime de la priorité à droite. Mais comme souvent, il s'agit d'un petit nombre d'automobilistes peu respectueux des règles les plus élémentaires du code de la route qui fait naître un réel sentiment d'insécurité.</p> <p>Pour autant, l'accidentologie corporelle de la circulation ne met aucunement en évidence de point noir en ce lieu.</p>
<p>Jean-Marc CHARPENTIER</p>	<p>10</p>	<p><u>Créer un local de jeux place Granville :</u> Possibilité de créer un local de jeux : billards, baby foot, flippers, place Granville avec bar coopératif destiné aux jeunes du quartier et/ou ouvrir un local du savoir : chacun partageant son savoir faire en informatique, bricolage, couture, photo, cuisine...</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans el cadre des budgets participatifs mais il peut néanmoins être étudié puis porté par une structure de quartier ou une association d'habitants. Seul l'achat de jeux type billard, baby foot, flippers pourrait être du ressort des budgets participatifs.</p>

HORS DISPOSITIF – INTER-QUARTIERS

NOM	N°	DESCRIPTIF ET REPONSE
Alicia BOUDOU	1	<p><u>Intermodalité des transports :</u> Il serait particulièrement intéressant d'autoriser les vélos dans le tramway. L'objectif est de favoriser l'intermodalité des transports et rendre accessible le tram aux quartiers non desservis tout en promouvant l'aspect "santé" du vélo. Par exemple, pouvoir aller à Valmy en tram et redescendre en vélo. Les exemples sont multiples... Afin de limiter l'encombrement dans les trams, il pourrait être envisagé d'autoriser les vélos, hors heures de pointe, uniquement dans le dernier wagon (par exemple) mais de ne pas le réserver exclusivement aux vélos. Il serait juste "bike friendly" en quelque sorte. D'autres villes le font, Grenoble par exemple (vélos autorisés dans tout le tram tôt le matin et en soirée).</p> <p>Réponse : cette question a longtemps été étudiée au lancement du tram, à l'occasion de l'élaboration du "règlement d'usage". Le choix de ne pas autoriser les vélos dans les tram s'argumente ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en terme de sécurité, un vélo est un objet dangereux voir mortel en cas de freinage d'urgence. Il a été jugé préférable d'éviter tout risque, même si effectivement certaines villes (au tram plus ancien) l'autorisent. - il est difficile d'établir une heure de pointe/heure creuse sur les tram dijonnais. Aussi il est difficile d'établir des créneaux horaires lisibles pour les clients et réguliers. Les heures de pointe de T1 et T2 ne sont pas les mêmes. Par exemple, T1 le dimanche soir est en en heure de pointe, mais pas T2 etc... - Dijon métropole cherche tout de même à favoriser l'intermodalité vélo + tram, c'est pourquoi des Diviavélopark ont été installés le long du tram. Cela permet par exemple de venir en T2 jusqu'à la station EUROPE, de prendre son vélo dans le park sécurisé à proximité de la station et de poursuivre son trajet à vélo si l'on travaille au parc technologique éloigné du réseau Divia. Si l'on habite le sud de Chenôve ou Marsannay, il est possible de venir en vélo jusqu'à T2, d'y laisser son vélo au park sécurisé à proximité de CHENOVE CENTRE et de poursuivre en tram. <p>Aujourd'hui 10 Diviavélopark existent, et un 11ème sera ouvert à la station MONGE (dans le parking en construction).</p>
Nicolas DESCHENES	2	<p><u>Dijon bike park :</u> Les parcs à vélos offrent des loisirs adaptés aux familles. Le besoin de zones d'équitation sécuritaires, durables et progressistes augmente avec la popularité du vélo. Avec plus de 2,8 millions de personnes qui font du vélo, il y a un grand besoin pour chaque communauté d'avoir un espace pour profiter des possibilités de faire du vélo. Les avantages pour la santé des bicyclettes sont largement répandus et bien documentés. De la lutte contre l'obésité et le désordre de la nature au renforcement des liens des amis et de la famille, le vélo a le pouvoir de transformer les communautés. Les parcs à vélos et les pistes cyclables peuvent être intégrés aux systèmes de parcs existants, aux réseaux de sentiers, aux communautés planifiées, placés à côté des étincelles de patin ou utilisés pour réaménager les terrains vacants.</p> <p>Réponse : ce projet est intéressant et novateur sur Dijon mais son estimation financière est au delà du budget alloué aux commissions de quartier. De plus, ce type d'équipement semble être davantage réalisé en pleine nature et axé sur le VTT d'où la difficulté de l'intégrer dans un projet de quartier.</p>
Eric COURVILLE	3	<p><u>Le manque de places de parking ne doit pas autoriser l'anarchie :</u> La volonté flagrante et volontaire de la ville à laisser s'installer l'anarchie sur les trottoirs, notamment tout autour du CHU, participe passablement à entretenir un climat détestable, libertaire voire hostile. Personne ne peut nier ce laxisme insupportable et la nouvelle image d'Épinal, pardon de Dijon où la voiture est roi sur tout chemin piétonnier. La volonté de « ville sans voiture » ne doit pas faire l'économie de son idéal en laissant s'instituer une anarchie comme aveu d'une vision lacunaire et présomptueuse. L'idée est donc d'aller jusqu'au bout du processus citoyen comme écologique et faire respecter les codes et interdits ou alors revoir cet avènement avec plus de recul et discernement.</p>

		<p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</p> <p>Pour information, une étude très détaillée des zones "en tension" en matière de stationnement a été réalisée. Pour le secteur du CHU des projets de réglementation et de construction de parking sont en cours d'étude.</p>
Olivier BERTAT	4	<p><u>Poubelle écoresponsable :</u></p> <p>Plusieurs matériaux qui sont mis dans les poubelles peuvent être recyclés. Les poubelles actuelles ne donnent pas la possibilité aux gens de faire les gestes simples en ville, c'est à dire trier. Les modèles de poubelles allemandes sont exemplaires, mais en France on parle d'écoresponsabilité sans agir vraiment. Pour commencer, les mégots et bouchons plastique doivent être recyclés. Il suffirait d'ajouter à chaque poubelle existante deux tubes, l'un pour récolter les mégots (et il ferait office de cendrier) et l'autre pour les bouchons plastique.</p> <p>Des associations pourraient se charger de ramasser les contenus de ces deux mini-poubelles sans privilégier une association par rapport à une autre et diviser équitablement les secteurs de ramassage.</p> <p>Réponse : la Ville de Dijon ne prévoit pas d'installer dans les lieux publics, des poubelles permettant un tri des déchets. En effet, des équipements de ce type ont déjà été installés dans le passé (parc Darcy, parc Hyacinthe Vincent) mais ces poubelles ont été retirées depuis car l'expérience montre que le tri est rarement bien fait voire fait du tout.</p> <p>Quant à l'installation de cendriers ou de poubelles/cendriers, la politique de la Ville, aujourd'hui, consiste à ne pas installer de cendrier pour ne pas ajouter du mobilier supplémentaire sur les trottoirs. En effet, la Ville de Dijon cherche, au contraire, à réduire le mobilier urbain pour une meilleure fluidité des piétons et une meilleure accessibilité. De plus, le service de la propreté émet des réserves sur un éventuel gain de propreté. En effet, si l'usager est respectueux, fumeur ou non, quand il a des déchets, il ne les jettera pas au sol. A Dijon, 1840 corbeilles sont implantées sur le territoire et celui qui veut se débarrasser d'un déchet peut le faire facilement et proprement en utilisant nos corbeilles. Malgré cela, les cantonniers et balayeurs ramassent quotidiennement de nombreux déchets. Certaines villes ont installé des dispositifs pour recueillir les chewing-gums (panneaux ludiques où l'usager met son chewing-gum sur une feuille qui représente une cible, un jeu...). Là encore, malgré ces dispositifs, ces villes n'ont pas constaté d'amélioration flagrante sur le nombre de chewing-gums collés au sol.</p>
Olivier BERTAT	5	<p><u>Le huitième Art à l'honneur :</u></p> <p>Exposition permanente de photographies. Sur un(des) écran(s) numérique, par exemple, disposé passage du logis du Roy, diffusion de photographies tous thèmes confondus, pour ne pas concurrencer "Dijon vu par" mais permettre à tou-te-s, sans limite d'âge, d'exposer temporairement quelques photos à la vue de tou-te-s. Diffuser les photos en boucle, en diaporama. Un règlement notifierait les photos à ne pas proposer (rien d'illégal). Une même personne ne pourrait proposer pas plus de deux ou trois photos en même temps, uploadée et validée en ligne par un modérateur.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable mais ne relève pas des budgets participatifs. Si les habitants sont intéressés, un groupe de travail pourra être mis en place afin de définir les modalités de fonctionnement avec les services municipaux.</p>
Andrea CAPEZZA	6	<p><u>Favoriser le covoiturage :</u></p> <p>Prévoir des espaces de covoiturage, des points de rendez-vous pour se rencontrer et prendre ou se faire prendre en charge. Des endroits faciles à trouver et ou attendre en étant à l'abri. Des abri-bus avec signalétique covoiturage et espace de stationnement...</p> <p>Et pourquoi, en plus, ne pas prévoir une signalétique depuis les principaux accès à Dijon ...</p> <p>Réponse : c'est l'objet même du service Divia Pouce mis en place sur Magny-sur-Tille, Corcelles-les-Monts et Flavignerot. Dijon Métropole a pour objectif de l'étendre en mettant en place une application mobile pour cela. Pour les aires de co-voiturage plus conséquentes, ce travail est réalisé dans le cadre du PLUiHD avec une planification 2020-2030 des besoins.</p>

Sonia GENTY	7	<p><u>Respect des piétons, passages piétons :</u> Les automobilistes respectent rarement les priorités piétons, le risque est réel. Ne serait-il pas opportun de budgétiser une campagne de sensibilisation pour les automobilistes, afin qu'ils prennent enfin conscience que le piéton, sur un passage protégé est PRIORITAIRE, malgré l'absence de carrosserie ? Dans le cadre d'une démarche active pour que les automobilistes laissent la voiture à l'extérieur du centre ville (parkings-relais, rotations des stationnements en surface, piétonisation de la majeure partie du centre ville...), il serait cohérent d'aider les piétons à prendre leur place. Exemples : un message choc par affichage, spots pendant les matchs du DFCO et dans les cinémas, caméras aux passages piétons, rappel des règles de priorité par la police présente à des points stratégiques dans la ville, mise en place d'amende dissuasive et communication à ce sujet. Réponse : Ce projet est hors dispositif.</p>
Andrea CAPEZZA	8	<p><u>Animation place Wilson :</u> Le kiosque de la place Wilson est souvent inutile, pourquoi ne pas proposer des concerts libres les week-ends, un peu de flonflon, un peu de rap, un peu de rock, un peu d'accordéon et tout ce qui peut faire danser ... faisons vivre le kiosque de la place Wilson ... Réponse : ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Il sera transmis au service de la Culture pour information.</p>
Andrea CAPEZZA	9	<p><u>Agendas :</u> Vu que l'époque est à la transparence et que nos élus le sont par nous et pour nous, il serait bon qu'ils nous disent ce qu'ils font pour nous. Pour ce faire ils pourraient afficher leurs agendas en toutes transparences, qui ils voient et pourquoi. Je sais que certains ont peur et qu'ils pensent que certaines choses doivent rester secrètes mais ils oublient qu'ils ont été élus et ils doivent des comptes à leurs électeurs, contrairement aux dictatures, aux royaumes et empires... Bref faites nous part de ce que vous faites pour nous. Donc je propose un agenda ou l'on pourrait choisir l'élu, la date et le sujet du rendez-vous et qu'on puisse aussi en avoir un compte rendu en historique, la démocratie par nous et pour nous... Réponse : ce projet ne relève pas des budgets participatifs.</p>
Romuald OULION	10	<p><u>Zone Cani-ludique par l'association La Grande Famille du Chien :</u> Entièrement sécurisée par une clôture, cette zone est composée de plusieurs espaces séparés : un espace où l'on peut éduquer/sociabiliser son chien/chiot, un espace destiné aux loisirs. Dijon et son agglomération représente environ 17000 chiens, et un seul espace leur était jusqu'ici consacré. Les propriétaires de chiens pourraient dès lors éduquer, sociabiliser, défouler, divertir leurs compagnons à quatre pattes sans danger, et sans être une « gêne » pour les autres citoyens. Ils pourraient également prendre conscience de l'intérêt collectif à éduquer son compagnon et rendre la ville plus propre si des zones comme celle ci voyaient le jour dans chaque quartier... Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. En effet, la Ville ne dispose pas d'un site clos qui puisse servir à ce type d'usage, aussi le coût d'aménagement d'un terrain non clos dépasse le budget alloué à la commission de quartier.</p>
Jean-Noël ACH	11	<p><u>Améliorer la qualité de la vie et investir dans la vie de la cité ne se fait pas uniquement par des réalisations matérielles :</u> En effet l'environnement humain y participe beaucoup. C'est pourquoi je propose ? qu'à l'aide de ce budget, l'on aide des enfants dans leur scolarité, des parents, hélas, n'en ont pas toujours la possibilité. Un soutien scolaire, des cours pourraient être utiles. Certes des arbres, des feux rouges sont utiles, mais souvent dérisoires face à l'avenir de nos enfants. Les boites à livres c'est bien mais savoir lire est encore mieux. Réponse : ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Pour information, il existe des dispositifs de soutien scolaire dans les quartiers de Dijon animés par des associations notamment dans les structures de quartier.</p>

Aurélie BENOIT	12	<p><u>Rencontres intergénérationnelles "Génération complices"</u> :</p> <p>Favoriser le lien intergénérationnel en proposant des rencontres conviviales entre les différentes générations. En lien avec les structures de quartier, mettre en place des ateliers co-animés par des jeunes et des seniors (animations, goûters, petits déjeuners...). Un accompagnement, du domicile au lieu d'animation, est proposé aux seniors en perte d'autonomie. Ce projet permet de faire rencontrer les différents publics, d'échanger sur la vie de quartier et d'impliquer les habitants, de faire connaître les activités et services proposés localement. C'est aussi l'occasion de faire évoluer le regard que porte notre société sur la jeunesse et la vieillesse, de lutter contre l'isolement relationnel, de mettre en lumière la solidarité intergénérationnelle et pour les professionnels du secteur de travailler en multi-partenariat.</p> <p>Réponse : Ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Pour information, plusieurs associations, à Dijon, développent ce type d'activités intergénérationnelles, Unis Cité, Binôme21 ainsi que les structures de quartier, centres sociaux et MJC. Chacun peut se rapprocher d'elles pour apporter sa participation.</p>
----------------	----	---

3 – VIE DE QUARTIER

- Espace Baudelaire – point d'actualité

Lætitia RION présente la structure de quartier en indiquant qu'elle travaille sur trois axes :

- l'animation du quartier avec, notamment, des spectacles et des fêtes de quartier hors les murs.

A ce sujet, une nouvelle manifestation qui s'intitule Festi'Quartier est organisée le mercredi 23 mai de 11 h à 20 h au parc du Château de Pouilly. Elle est organisée en partenariat avec les associations locales et un club d'entreprises (Les parcs de la Toison d'Or). Lætitia RION indique que, faute de bénévoles, la Foire Bio Solidaire et Equitable n'aura pas lieu cette année. La structure organise, également, des expositions, des pièces de théâtre et des rencontres musicales dans ces murs.

- les activités socio-culturelles, animations familles, sorties et ateliers parents-enfants.

- le pôle jeunesse qui organise des visites de lieux sur Dijon en soirée.

Pour toute information, vous pouvez vous connecter sur la page Facebook, recevoir la Newsletter en donnant votre adresse mail à la structure ou échanger par mail : espacebaudelaire@leolagrangre.org

ou téléphone : 03 80 40 06 10

Elsa GIRARD (Directrice adjointe de la Vapeur) indique que la nouvelle Vapeur a ouvert ses portes le 7 février dernier. Un week-end « découverte des locaux » a eu lieu les 2, 3 et 4 mars. Les personnes du quartier seront invitées à une nouvelle visite d'ici le mois de juin. Concernant les concerts, un programme trimestriel est édité. En marge des concerts, la Vapeur accueille, également, des ateliers de répétition, des ateliers parents-enfants et une chorale.

Delphine BLAYA précise qu'il est possible d'envisager une visite pour les membres de la commission, d'ici l'été, ainsi que programmer la commission de novembre dans les locaux.

4 – INFORMATIONS DIVERSES

- **Substitution de la collecte du verre en porte à porte par une collecte en points d'apport**

Delphine BLAYA présente Valérie MAZZELLA (Service collecte, tri et prévention des déchets de Dijon métropole) qui expose les modifications liées à la collecte du verre sur les quartiers de Dijon.

Un récapitulatif des emplacements vous sera transmis ultérieurement.

Malika GAUTHIER fait remarquer que l'avenue de la Concorde est un axe assez passager ce qui risque de compliquer, à la fois, la circulation et la collecte.

Valérie MAZZELLA prend note et va faire remonter cette remarque. Elle fait remarquer que le temps de collecte dure entre 2 et 5 minutes maximum.

Un habitant demande comment vont faire les personnes moins valides ou à mobilité réduite ?

Valérie MAZZELLA précise que les personnes « valides » seront en capacité d'aller apporter leurs verres (au même titre qu'elles vont faire leur courses). Pour les personnes « en perte d'autonomie », il conviendra de compter sur la solidarité entre voisins comme cela se fait déjà dans les 23 autres communes de la métropole déjà équipées du système de collecte. Pour les personnes à mobilité réduite, il est prévu, sur le bac un espace dédié, plus bas, afin qu'une personne en fauteuil, par exemple, puisse mettre son verre. Toutefois, tous les bacs ne seront pas équipés d'emblée. Cela se fera sur demande.

Une habitante signale qu'au 8 rue Albert Thibaudet, le trottoir semble très étroit pour accueillir un collecteur.

Valérie MAZZELLA indique que des gabarits ont été disposés sur tous les emplacements proposés. Toutefois, il existe des conteneurs plus petits (3 m³) qui pourraient être plus adaptés à un endroit comme celui-ci.

Michel LAURIER craint qu'il y ait un transfert du verre dans les sacs à ordures ménagères.

Valérie MAZZELLA précise que, par expérience sur les autres communes, il faut compter une période d'adaptation d'environ six mois. Mais ensuite, il convient de compter sur la responsabilité des citoyens dijonnais. Une communication est prévue avant, pendant et après l'installation des bacs. Les ambassadeurs du tri seront également présents pour contrôler le contenu des sacs à ordures ménagères.

Un habitant demande s'il est prévu une baisse de la taxe sur les ordures ménagères ?

Valérie MAZZELLA indique que le Président de Dijon métropole s'est engagé à ne pas augmenter la taxe sur les ordures ménagères pendant trois ans. Le coût de la collecte avec ce nouveau procédé sera trois fois inférieur au précédent ce qui représente une économie d'environ 300 000 €/an. L'investissement dans les colonnes à verre devrait être rentabilisé en une année. Toutefois, si ce nouveau système n'avait pas été mis en place, les charges auraient augmenté.

Un habitant demande ce qu'il est prévu pour les commerçants ?

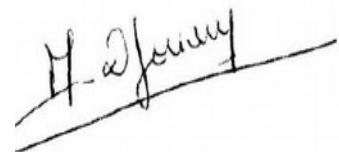
Valérie MAZZELLA précise que l'emplacement des conteneurs est étudié, aussi, en fonction de l'implantation des commerces. D'autre part, un partenariat est envisagé avec le fournisseur de bouteilles des principaux commerçants afin qu'il puisse récupérer les bouteilles vides en même temps qu'il livre des bouteilles pleines (y compris les non consignées).

Delphine BLAYA



Coprésidente élue

Mohamed DJOUANI



Coprésident habitant